

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 27 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mme Françoise Guineau - MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine

Absent Mme Christine Gerard

Assistait également Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **AVAP** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Françoise Guineau et lui ont rencontré Monsieur Guénoun, Architecte des Bâtiments de France, au sujet de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). En effet, la nouvelle législation impose la transformation des ZPPAUP en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecte et du Patrimoine). En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la délibération suivante :
« Pour répondre à ses enjeux patrimoniaux, et principalement, la sauvegarde du caractère historique et authentique de son bâti et de son cadre végétal, la commune de Gerberoy s'est dotée en 1994 d'une ZPPAUP. L'article 28 de la loi 2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « ENE » ou « Grenelle 2 », publiée le 13 juillet 2010 à substituer les AVAP aux ZPPAUP.
Dans le cadre de cette évolution législative, la commune de Gerberoy s'engage à partir de ce jour, vendredi 27 novembre 2015, dans un processus visant à perpétuer un cadre réglementaire et juridique, AVAP, et secteur sauvegardé pour la préservation de son patrimoine pour la partie de son territoire dénommée « Centre Bourg » dans l'actuelle ZPPAUP.
La commune de Gerberoy sollicite à cet égard l'assistance de l'Architecte des Bâtiments de France. » (6 voix pour et 1 abstention)
- **Adhésion à l'Association Ville d'Art et d'Histoire**: Madame Guineau explique aux membres du Conseil Municipal que l'Architecte des Bâtiments de France demande l'adhésion de la commune de Gerberoy à cette association. En effet, elle apportera un soutien pour le passage à l'AVAP. De plus, elle les informe que plusieurs communes des Plus Beaux Villages de France sont adhérentes à cette association et qu'elle a déjà eu un entretien téléphonique avec la présidente de l'association. Monsieur le Maire ne s'oppose pas à cette adhésion mais propose, d'un point de vue budgétaire, d'adhérer en 2016.
- **Adhésion à l'Office de Tourisme** : Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses vallées ainsi que le paiement de la cotisation annuelle 2015 qui s'élève à 16 euros.
Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention triennale est en cours de rédaction avec l'Office de Tourisme en contrepartie d'un loyer gracieux en raison de leur implication dans la vie communale.
- **Point devis Collégiale** : Suite à la rencontre de Monsieur le Maire et Madame Guineau avec l'Architecte des bâtiments de France, Monsieur Ply (adjoint de Monsieur Guénoun) est venu faire un état des lieux de la collégiale avec Madame Guineau et Monsieur Lancel. Il est nécessaire de refaire les contreforts et réparer les fuites et les fenêtres côté chapitre et traiter les bois de la charpente. Des devis ont été faits

après des entreprises LEON NOEL et LELU. Monsieur le Maire propose de demander des devis à d'autres entreprises afin de préparer des demandes de subventions au prochain conseil municipal.

- **Point Maison Robine et choix de couleurs des huisseries** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association Les Amis de Gerberoy qui demande au conseil de revoir les fenêtres posées à la Maison Robine, qui sont de leur point de vue « en complète contradiction avec la ZPPAUP et les directives de l'ABF ». Monsieur le Maire se permet de rappeler que Monsieur Ply, adjoint de Monsieur Guénoun est venu en repérage à deux reprises et a travaillé avec la commune sur la préparation de la demande de travaux intégrant les contraintes de dépenses budgétaires. Par conséquent, c'est bien des fenêtres en conformité avec la ZPPAUP et avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France qui ont été posées. Monsieur le Maire indique qu'il répondra à ce courrier pour en souligner le caractère malavisé, sur le fond et sur la forme.
Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à la couleur des huisseries dans le cadre du nuancier réalisé par l'Association des Amis de Gerberoy
- **Indemnité Receveur Municipal** : Le décompte des indemnités de conseil et de budget du receveur municipal pour l'année 2015 s'élève à 225,59 € (244,95 € en 2014). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de ces indemnités à Monsieur Alain Mariotti.
- **Indemnité d'Administration et de Technicité** : Les indemnités de Monsieur Jacky Debure et Mademoiselle Fanny Fortini sont reconduites pour une année et aux mêmes coefficients :
Monsieur Jacky Debure : Coefficient 7 (5 pour, 1 abstention, 1 contre)
Mademoiselle Fanny Fortini : Coefficient 3 (unanimité)
- **Questions diverses**:
 - Prochain Conseil Municipal : Il aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 à 20h30 et un point budgétaire sera fait.
 - FCTVA : Le montant revenant à la commune pour 2014 est de 792,04 €.
 - Elections Régionales : Tableau en cours pour la tenue du bureau de vote des 6 et 13 décembre 2015.
 - Maison du Gué : Départ de Madame Fortin au 30 octobre et proposition de Monsieur Ono-Dit-Biot de la louer, en essai à partir du printemps, pour y vendre des biscuits. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à cette proposition.
 - Association de la Collégiale : Des travaux vont être effectués à la charge de l'association (marouflage des toiles, changement des pavés, réparation de la fissure des fonts baptismaux et redécoration de l'autel).
 - Sylvain Routier : Monsieur le Maire remercie les Gerboréens de leurs dons généreux. Le Conseil Municipal l'assure de son soutien dans ces moments difficiles.
 - Association Fête des Roses : Achat de tables et de bancs par l'association et de 25 rosiers pour changer ceux devant la collégiale
 - CCAS : Madame Guineau remercie Monsieur et Madame Le Sidaner pour leur don de 250 €.
 - CCPV : Augmentation à prévoir pour les ordures ménagères de 2 € par habitant et par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h38.